



## EDITO

Vous simplifier la vie, améliorer votre bien être, voilà notre préoccupation quotidienne. Chaque jour, nous recherchons à compléter l'offre que nous vous proposons. Ainsi, pour répondre à votre besoin de déplacement, accompagné par votre aide à domicile, une nouvelle prestation voit le jour : le transport accompagné.

Si votre aide à domicile est titulaire d'un permis de conduire valide, elle peut vous accompagner dans vos déplacements, chez le médecin, chez un spécialiste, pour une sortie plaisir, chez des amis, dans un lieu culturel, ou tout simplement pour une promenade dans un lieu que vous appréciez particulièrement. Votre aide à domicile se chargera des formalités de location du véhicule et vous accompagnera tout le temps de votre sortie.

Pour mettre en place cette nouvelle prestation, le groupe MAD a choisi de travailler en partenariat avec LILLAS auto-partage. En s'appuyant sur cette structure, nous pouvons vous proposer un véhicule spécifiquement adapté (LILLAS auto-partage possède même des véhicules adaptés aux personnes à mobilité réduite), en parfait état de marche, à des coûts acceptables, répartis sur l'ensemble de la Métropole Européenne Lilloise. Alors une envie de sortir... contactez votre conseillère ou demandez à votre aide à domicile de se charger de ce déplacement.

A l'heure où le numérique s'invite partout, nous pensons également qu'il est désormais temps de vous proposer, à l'instar des entreprises nationales comme EDF et Orange, la mise à disposition et l'archivage de vos factures ainsi que les documents justificatifs joints. Les personnes nous ayant déclaré une adresse mail recevront prochainement un courriel leur indiquant que tous les documents mensuels sont à disposition depuis l'espace dédié, sécurisé, de notre site internet. En modifiant de cette manière l'expédition de nos documents, nous réaliserons des économies qui seront réinvesties pour améliorer la qualité de nos services et nous contribuons à la diminution de l'empreinte carbone de la planète.

Ce mode de traitement placera le Groupe association MAD dans les premières entités françaises en termes d'intégration des techniques de communication pour l'ensemble de ses processus de traitement d'expédition de documents.

Pour que l'aide à domicile ne devienne pas un luxe.

*José Loison*



## JOURNÉE DE SOLIDARITE : 14 JUILLET 2015

Instaurée en 2004, la journée de solidarité consiste en **une journée de travail supplémentaire, due par les salariés.**

En général, cette journée de travail s'effectue un jour férié. Elle est destinée au financement d'actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Plus que n'importe quelle autre structure,  
**La Maison de l'Aide à Domicile**  
participe à cette action générale.

Cette année, en accord avec les représentants du personnel, il a été décidé que la journée de solidarité serait effectuée **le mardi 14 juillet 2015.**

**Le mardi 14 juillet 2015, jour férié, sera donc travaillé normalement, comme un jour ordinaire.**

**Merci d'accueillir les salariés à votre domicile comme d'habitude.**



# VIE DE LA MAD



## DÉMATÉRIALISATION DE FACTURES

Les actions de modernisation de la MAD se poursuivent : le mois dernier la MAD a entamé la dématérialisation des éléments de paie des salariés, en les mettant à disposition dans l'accès sécurisé via le site internet : [www.maisondelaideadomicile.fr](http://www.maisondelaideadomicile.fr)

Suite aux remontées positives des salariés et des délégués du personnel, la Maison de l'Aide à Domicile s'engage à globaliser le procédé, tout en l'améliorant au fil du temps, si nécessaire.

Cette démarche de dématérialisation va prochainement s'étendre aux factures et relevés d'heures

### Comment se connecter à votre accès sécurisé ?

→ Rendez-vous sur le site de la MAD [www.maisondelaideadomicile.fr](http://www.maisondelaideadomicile.fr)

→ Cliquez ensuite sur l'onglet **ACCÈS SÉCURISÉ**, en haut à droite du menu du site internet

→ Cliquez alors sur « **Le Bénéficiaire** » ou « **La famille du bénéficiaire** » puis indiquez **les identifiants de connexion** qui vous ont été indiqués lors de l'ouverture de votre dossier.

### Comment accéder aux factures et relevés d'heures ?

1. Vous pouvez alors vous rendre dans la rubrique et cliquer sur l'onglet « Vos documents »
2. Cliquez sur le petit « + » se trouvant devant le document que vous voulez visualiser/imprimer.
3. Enfin, cliquez sur le mois qui vous intéresse

Les factures et relevés d'heures sont consultables **Vous pouvez accéder en direct à :**  
**autant de fois que vous le désirez .**

*Nous vous rappelons que le site est entièrement sécurisé, il n'est accessible que grâce à vos identifiants personnels.*



Vos documents mensuels

- Vos prestations réalisées
- Votre planning prévisionnel
- Courriers
- Votre Espace Bénéficiaire
- Changement Mot de Passe
- 1** Vos documents
- Déconnexion

**2**

- Factures Mandataire
- Factures Prestataires
- Relevés d'Heures Prestataire



## DÈS AUJOURD'HUI, BÉNÉFICIEZ DES NOUVEAUX SERVICES DE LA MAD

Lors du sondage effectué au mois de février dernier, vous avez été nombreux à souhaiter la mise en place d'un service de coiffure à domicile et d'accompagnement véhiculé pour vos rendez-vous médicaux ou pour aller visiter vos proches.

La Maison de l'Aide à Domicile répond à vos besoins et lance dès aujourd'hui les services de coiffure et de transport accompagné :



### LA COIFFURE À DOMICILE

Des prestations effectuées par des coiffeurs diplômés à votre domicile



### LE TRANSPORT ACCOMPAGNÉ

Prise en charge de **votre déplacement, du départ de votre domicile jusqu'à votre lieu de destination.**



→ **pour vos sorties plaisir**

(événements culturels, promenades, visites familiales...)

→ **pour vos rendez-vous** médicaux et administratifs



POUR BÉNÉFICIER DE CES SERVICES, APPELEZ LE

**03 20 12 86 86**

et demandez le service qui vous intéresse